

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre novembre à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 25 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : M. Vincent ANDRE

Mme BOMPARD	Mme PLAN	M. ZILIO
M. RAOUX	M. MASSART	
Mme CALERO	M. BESNARD	
Mme LAVALLEE	Mme SIBEUD	
Mme NERSESSIAN	Mme GOUVARD	
M. MICHEL	M. DUMAS	
Mme FOURNIER	M. MALAPERT	
M. MORAND	M. ANDRE	
M. MERTZ	Mme GUTIEREZ	
M. JEAN	M. ARNAUD	
Mme MATHIEU	Mme DESFONDS FARJON	

Représentés :

M. VASSE	par	M. MORAND
Mme MOREL-PIETRUS	par	Mme BOMPARD
Mme GRANDO	par	M. MICHEL
Mme PECHOUX	par	Mme PLAN
M. POIZAC	par	M. DUMAS
Mme PONCET	par	Mme CALERO
M. RODRIGUEZ	par	M. RAOUX
Mme BOUCLET	par	M. ZILIO

Absents : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : M. ANDRE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer M. ANDRE, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – DENOMINATIONS - EQUIPEMENTS PUBLICS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de procéder aux dénominations précitées.

Les frais d'acquisition et de pose des panneaux seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à notifier cette décision aux administrations et services publics concernés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. ET MME MARIN - PARCELLES SECTION AM N° 427 ET N° 428 - PROPRIETE DE M. ROMANN - PARCELLE SECTION AM N° 425 - CHEMIN DE BOUSQUERAS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération en date du 13 novembre 2017,
- d'acquérir les parcelles cadastrées section AM n° 427 et n° 428 d'une superficie totale de 23 m², appartenant M. et Mme Gérard et Dominique MARIN, au prix de 690 € (six cent quatre-vingt-dix euros),
- d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 425 d'une superficie de 55 m², appartenant à M. Rémi ROMANN, au prix de 1 650 € (mille six cent cinquante euros).

Les frais relatifs à la rédaction des actes notariés seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – CESSION DE TERRAINS A BATIR - PARTIES PARCELLES SECTION AA N° 203 ET N° 299 - RUE CHARLES AUTRAN ET RUE DANIELLE CASANOVA - ORGANISATION D'UNE CONSULTATION - ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'abroger la délibération du 5 novembre 2018,
- d'adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession de trois terrains à bâtir, cadastrés section AA n° 203 et n° 299 en partie, d'une superficie de 684 m², 683 m² et 957 m², situés rue Charles Autran et rue Danielle Casanova, pour un prix moyen de cession fixé à 70 000 € pour les lots A et B et 90 000 € pour le lot C,
- de donner son accord sur la composition du comité technique proposée ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 5 – CREATION D'UNE VOIE COMMUNALE - RUE FREDERIC MISTRAL - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - RESULTAT D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prononcer le dévoiement de la rue Frédéric Mistral, à savoir la création d'une voie, le classement dans le domaine public du nouveau débouché et le déclassement de l'existant,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD,Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 6 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur la proposition du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 7 – PERSONNEL MUNICIPAL - NOUVELLE OFFRE D'ACTIVITE AU SEIN DU PROGRAMME "VIVRE BIEN - VIVRE SPORT - VIVRE BOLLENE" - INITIATION A L'ESCRIME - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à recruter un vacataire pour assurer la séance hebdomadaire d'une heure d'« initiation à l'escrime » qui sera proposée du 8 novembre 2019 au 26 juin 2020, durant les périodes scolaires, dans le cadre du programme « Vivre bien-Vivre sport-Vivre Bollène »,
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 101 €, laquelle comprend l'heure d'enseignement et la mise à disposition des équipements individuels.

La rémunération interviendra après service fait, au vu d'un état d'heures établi par le service.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – VIDEO-SURVEILLANCE - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INTERCOMMUNAL VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit, à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) en vue de la mise à disposition à la commune de trois emprises du domaine public intercommunal pour l'implantation de dispositifs de vidéo-surveillance de la ville,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RAPPORT D'ACTIVITES 2018 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport d'activités 2018 de la communauté de communes Rhône Lez Provence, ci-annexé.

Prend acte.

QUESTION N° 10 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - AVIS - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de l'avis n° 2019-0169, en date 19 septembre 2019, de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, réceptionné en mairie le 23 septembre 2019.

Prend acte.

QUESTION N° 11 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS - EXERCICE 2019 - ACTUALISATION ET BILAN

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur telles qu'énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD,Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 12 – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 2 140,48 € auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence, au titre des fonds de concours, pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la salle de formation,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CONTRIBUTION 2019 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser le versement de la contribution du Budget Général au Budget Annexe Assainissement, au titre des eaux pluviales, à hauteur de 198 488 € pour l'année 2019, correspondant à 30 % des charges d'amortissement technique et intérêts des emprunts tels que figurant au Compte Administratif 2018.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD,Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO
